Commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles du

## PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020-2021

1 JUIN 2021

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 1<sup>ER</sup> JUIN 2021 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

fait, plus l'étendue de la classe d'âge est petite, plus le risque d'un échantillon non représentatif est élevé.

seconde raison complique La qui l'interprétation de ces chiffres pour l'enseignement supérieur tient au nombre important de facteurs conduisant à ces résultats, d'autant plus en partant de la tranche d'âge des 30-34 ans, soit près de dix ans après la sortie des études pour une très large proportion du public. Ainsi, d'autres statistiques de Statbel tendent à confirmer l'hypothèse d'une fuite des cerveaux vers certaines provinces comme le Brabant wallon, qui présente une forte concentration d'emplois nécessitant un diplôme de l'enseignement supérieur. Nous constatons en effet que cette province connaît une croissance de sa population plus élevée que la moyenne wallonne tandis que le Hainaut présente une croissance inférieure à la moyenne.

Un autre facteur relève du taux d'obtention du certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS). Nous constatons, dans les indicateurs de l'enseignement, que le Hainaut présente le taux le élevé de sorties prématurées l'enseignement secondaire. Et nous n'évoquerons pas ici d'autres paramètres socioéconomiques ou sociologiques potentiels pour lesquels des données par province n'existent pas toujours. Je tiens ici à souligner que ces mises en garde méthodologiques ne visent certainement pas à nier le rôle de l'enseignement supérieur dans le développement d'une région et ne changent rien au constat global que le Hainaut compte moins de diplômés de l'enseignement supérieur que les autres provinces belges.

Cette introduction vise à mettre en évidence qu'une offre d'enseignement supérieur s'intègre dans un écosystème et que sa capacité à produire les résultats attendus dépend fortement des conditions en amont, notamment de l'enseignement obligatoire, et en aval, entre autres du développement d'un tissu socioéconomique qui offre des perspectives à nos futurs diplômés et les incite à rester dans leur région. Aborder la question du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur uniquement par la question de l'offre ne suffit donc pas, comme en témoigne la situation de la province de Luxembourg qui est la seule province où l'offre est vraiment faible et qui présente néanmoins un taux élevé de diplômés de l'enseignement supérieur.

Il sera donc essentiel de prendre ces différentes dimensions en compte lors du prochain processus d'habilitation et du prochain dépôt des déclarations d'intention. En ce sens, afin que les établissements puissent appuyer leurs demandes sur de telles analyses, j'ai demandé à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) de mener une réflexion sur notre offre d'enseignement supérieur. L'objectif est d'identifier les lieux où l'offre de formations est insuffisante pour certaines disciplines, mais aussi

ceux où l'offre est redondante au regard du nombre d'étudiants potentiels. J'ai aussi demandé une consultation des acteurs sectoriels, donc au conseil d'orientation, afin de garantir une adéquation entre les nouvelles habilitations et leurs besoins. Les résultats de ces différents travaux sont attendus prochainement.

Si la régulation de l'offre peut être une manière de soutenir le développement du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur, d'autres actions sont possibles et nécessaires, notamment par la prochaine programmation du Fonds social européen pour laquelle les discussions sont en cours avec les acteurs de l'enseignement supérieur, en vue de développer des projets dont l'ambition sera précisément d'améliorer l'accès aux études supérieures, entre autres pour des adultes en reprise d'études.

M. Manu Disabato (Ecolo). — Madame la Ministre, j'entends bien les effets des anomalies statistiques et je partage votre analyse concernant la prudence face aux chiffres. Mais pour moi, cela confirme ce que nous pensions. Peut-on juger que les taux ne sont pas réels, mais qu'une différence existe? Vous ne le niez pas, vous le confirmez même. Le Hainaut dispose-t-il de plus de diplômés qu'ailleurs? La réponse est non. Il y a donc un vrai enjeu, notamment face à la fuite des cerveaux. Pour parler de deux villes que je connais relativement bien, Mons et Charleroi, un certain nombre d'étudiants, une fois partis, ne reviennent pas en nombre suffisant dans leur région natale.

Par ailleurs, ce n'est pas l'offre de lieux de formation seule qui réglera le problème. D'autres éléments entrent en jeu, notamment l'indice socioéconomique de base, et celui du Hainaut est plus bas que la moyenne. Cependant, l'offre est un des éléments de réponse. Comme nous le prévoyions dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), il est important de mener cette réflexion. Je vous remercie de l'avoir demandé à l'ARES. Ces anomalies statistiques démontrent en tout cas le fait que, si nous voulons piloter l'enseignement supérieur – et de manière générale toutes les politiques – en Fédération Wallonie-Bruxelles, disposer de statistiques et d'indicateurs fiables est indispensable.

1.45 Question de M. Laurent Agache à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Orientation des étudiants en biologie et biochimie»

M. Laurent Agache (Ecolo). – L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement

supérieur (AEQES) réalise une série d'analyses transversales des formations supérieures en biologie et en biochimie de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La filière est très porteuse, notamment en Wallonie, qui est une région reconnue comme étant à la pointe en biotechnologie. Il en ressort que près de 70 % des étudiants de ces filières choisissent de s'orienter vers une carrière académique. Ils poursuivent d'abord la finalité approfondie en master et réalisent ensuite un doctorat, espérant décrocher un poste universitaire.

Toujours d'après l'AEQES, un cinquième des étudiants s'oriente vers la finalité spécialisée, supposée les préparer à la vie en entreprise et seulement 8,5 % de ceux-ci se dirigent vers une carrière dans l'enseignement secondaire. Une hypothèse avancée pour expliquer cette grande disparité entre les choix des finalités est le manque d'interactions entre le milieu professionnel, et singulièrement le monde de l'entreprise, et les études en bachelier. Les étudiants biologistes et biochimistes côtoient en effet essentiellement des chercheurs-enseignants. Cette situation n'est pas un problème en soi, mais gagnerait à être repensée afin d'y inclure plus de professionnels issus du monde de l'entreprise, qui sont apparemment demandeurs de telles interactions, notamment par l'intermédiaire des stages.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette étude de l'AEQES et quelles conclusions en tirez-vous? Partagez-vous le constat d'un déséquilibre au niveau de l'orientation des étudiants en biologie et biochimie? De plus, 70 % des étudiants de ces filières scientifiques ne peuvent pas prétendre à une carrière académique; cela paraît irréaliste. Il y a donc des espoirs déçus. Il s'agit de mieux préparer et d'inviter nos apprenants, dès le niveau du bachelier, à poursuivre dans des voies tout aussi enrichissantes et porteuses que la recherche académique pure. La recherche peut également s'effectuer dans le monde de l'entreprise.

Pensez-vous prendre des mesures incitatives pour parvenir à un meilleur équilibre? Avez-vous pris contact avec les autorités académiques responsables de ces filières et les secteurs concernés afin qu'une réflexion proactive soit entamée en vue de repenser les cursus collégialement en ce sens?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Mon équipe a pris connaissance de l'analyse transversale de l'AEQES consacrée aux formations en biologie et en biochimie.

Concernant le taux de déperdition d'étudiants de 59 % à 70 % en bachelier, il est comparable à celui observé dans d'autres cursus scientifiques comme les mathématiques, les sciences physiques,

les sciences chimiques et les sciences géographiques. Ce n'est pas une situation spécifique à la Fédération Wallonie-Bruxelles puisque le taux d'échec est similaire à celui enregistré en France. Ce n'est pas non plus un phénomène récent puisque lors de la précédente analyse transversale, qui date de 2006-2007, le taux d'échec était déjà de 64 %.

Toutefois, ces chiffres illustrent deux problèmes connus depuis longtemps. Le premier concerne le niveau des compétences des élèves francophones en sciences, qui, selon les chiffres du Programme international pour le suivi des acquis (PISA) pour l'année 2018, est légèrement en dessous de la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Le deuxième concerne l'orientation à la sortie de l'enseignement secondaire. L'orientation des élèves et des étudiants fait partie des engagements de la Déclaration de politique communautaire (DPC). L'analyse transversale souligne la nécessité de mieux informer les futurs étudiants afin qu'ils prennent conscience, avant le début de leur parcours, du contenu de la formation en termes de cours de mathématiques, de physique ou de chimie. C'est une réflexion qui doit être menée en concertation avec les acteurs de l'enseignement secondaire. Néanmoins, de nombreuses initiatives existent déjà, que ce soit au niveau des pôles ou au niveau des établissements d'enseignement supérieur. Les moyens alloués à l'aide à la réussite dans le cadre du refinancement structurel de l'enseignement supérieur permettront d'amplifier ces dispositifs.

Par ailleurs, l'analyse transversale précise bien que les crédits de premier bloc sont ceux qui posent le plus de difficultés. La réforme du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») permettra de remettre des balises dans le parcours des étudiants afin d'éviter le phénomène de report de crédits lorsque le seuil de 45 crédits est atteint.

Concernant les données relatives à la répartition entre les différentes finalités, celles-ci sont calculées sur neuf années, de 2007-2008 à 2016-2017. L'interprétation des chiffres peut donc varier. Ainsi, la tendance pour les finalités spécialisées, plus orientées vers le monde professionnel, est en hausse de 24,5 % pour l'année 2016-2017, alors que la finalité approfondie, plus orientée vers la recherche, est en baisse de 65,5 % pour la même année.

De plus, si les étudiants qui choisissent la finalité approfondie se projettent majoritairement dans une carrière académique, une fois leur thèse obtenue, une grande partie d'entre eux se dirige vers le secteur de l'industrie où ils peuvent valoriser leur diplôme de troisième cycle. Le périmètre d'intervention de l'AEQES ne lui permet toutefois pas de récolter des données sur le parcours professionnel après un passage par une école doctorale.

Concernant les pistes pour une meilleure insertion professionnelle, je me réjouis de constater l'importance que vous accordez, Monsieur le Député, à l'existence d'un lien direct entre les études et le marché de l'emploi. À mon sens, cette sensibilisation des étudiants au monde de l'entreprise doit se faire dès le bachelier. Le comité d'évaluation préconise d'avoir recours aux alumni ou aux acteurs du monde professionnel. Un défi pour les formations de biologie et de biochimie consiste à présenter aux étudiants la diversité des avenirs professionnels possibles et à leur proposer des compétences disciplinaires et transversales alors que le paysage professionnel est en très forte évolution.

J'invite les établissements à poursuivre des démarches visant à faciliter l'insertion professionnelle. Je serai attentive aux demandes qu'ils pourraient m'adresser à cet égard.

**M.** Laurent Agache (Ecolo). — Madame la Ministre, les chiffres se sont rééquilibrés ces dernières années. Le fait que la valorisation des crédits n'est pas prise en compte a pu entraîner une interprétation erronée de ces statistiques.

Je partage évidemment votre souci d'amener le plus tôt possible les étudiants à se familiariser à la valorisation de leur formation en entreprise. Effectivement, nous devons développer la culture du stage en entreprise. À ce sujet, nous pouvons nous inspirer de ce qui est réalisé dans nos pays voisins et en tirer des enseignements positifs.

1.46 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Endométriose»

Mme Sabine Roberty (PS). — L'endométriose est le nom d'une maladie chronique hormono-dépendante encore largement sous-estimée et méconnue. C'est pour cette raison que le 28 mars 2014 a été, pour la première fois, consacré «Journée mondiale contre l'endométriose». On estime que cette maladie touche 10 à 20 % de femmes dans le monde. Elle est invisible, mais n'en demeure pas moins réelle. Aujourd'hui, on n'en guérit pas encore. En outre, les femmes n'ont pas toujours conscience d'en être atteintes.

Les symptômes sont multiples et variés, et sont différents d'une femme à l'autre. Il est question de règles douloureuses, de troubles digestifs, d'infertilité, de troubles urinaires, de fatigue chronique, de douleurs pelviennes, de dyspareunie. Plusieurs organes peuvent être touchés, tout comme un seul. La femme qui en est atteinte peut ressentir d'incommensurables douleurs, ou ne ressentir aucun symptôme.

Un diagnostic précoce et des soins adaptés à chacune sont importants pour traiter les douleurs et l'infertilité dont sont victimes ces femmes. L'objectif de ces traitements est d'interrompre la progression et l'aggravation de la maladie par la destruction des foyers d'endométriose.

Pourtant, en dépit de l'importance d'un dépistage rapide, il semble qu'un diagnostic ne soit posé en moyenne qu'au bout de sept longues années d'errance. Les causes de ce diagnostic tardif sont diverses. La méconnaissance des médecins en la matière est notamment en cause.

En octobre 2020, en France, grâce à l'association EndoFrance et à l'intervention d'une soixantaine de médecins, l'endométriose a été ajoutée au programme des études de médecine. Leur demande, concrète, était de doter la France d'un plan de santé national pour lutter contre l'endométriose. Cette lutte passe indéniablement par la formation initiale des médecins et, à n'en pas douter, par la recherche scientifique.

Madame la Ministre, avez-vous connaissance de cette problématique? Qu'en est-il en Fédération Wallonie-Bruxelles? Les médecins sont-ils suffisamment formés en la matière?

Dans le cas contraire, comment entendezvous y remédier? Avez-vous des contacts avec vos homologues à ce sujet? L'endométriose fait-elle l'objet de recherches scientifiques ou, à tout le moins, de projets de recherche? Dans l'affirmative, quel budget y est-il consacré?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. - Comme j'ai déjà pu l'indiquer en réponse à une question de Mme De Re sur le même sujet, les statistiques de la recherche scientifique ne rentrent pas et ne pourraient rentrer dans un tel degré de détail. Nous ne possédons en effet pas tous les titres de recherches. Je peux cependant vous dire, Madame la Députée, qu'au moins une thèse a été consacrée à cette maladie en particulier, ce qui ne signifie pas qu'il n'y en a pas eu d'autres ou qu'il n'y en ait pas en cours.

L'endométriose est bien abordée dans les cursus de médecine en Belgique, plus particulièrement dans la formation de base qui est reçue par tous les futurs médecins. Quelle que soit l'orientation future, au moins 20 crédits sur les 180 crédits du master sont consacrés à la gynécologie obstétrique. Quant aux futurs gynécologues,